

Protection contre la cybercriminalité /



De plus en plus de processus d'affaires se déroulent en ligne; avec les solutions cloud, les données sont accessibles partout. Si cette évolution facilite le travail quotidien, elle ouvre également la porte aux virus et autres logiciels malveillants. Protégez-vous des conséquences financières des attaques informatiques grâce à la Cyber-assurance.

Les logiciels de protection ont des limites

La cybercriminalité est une menace croissante pour les entreprises. Les attaques automatiques lancées par les virus ou les chevaux de Troie ne sont pas rares. Pare-feux et logiciels de protection ont du mal à suivre le rythme effréné auquel la criminalité en ligne évolue.

Or, la Cyber-assurance intervient précisément là où les systèmes de protection échouent.

Sécurité assurée pour vous et pour vos clients

Des failles de sécurité dans un système informatique peuvent entraîner de lourdes conséquences non seulement pour vous, mais également pour vos clients.

Vos données peuvent devenir inutilisables à la suite de manipulations. Dans ce cas, AXA assume les frais de restauration des données.

Si l'un de vos clients subit un préjudice parce qu'une commande s'est perdue en raison d'une cyberattaque, AXA prend en charge les prétentions en dommages-intérêts.

Prise en charge des frais d'interruption de l'exploitation

Prise en charge des frais de restauration des données

Paiement des dommages-intérêts et défense contre les prétentions injustifiées

Mesures de prévention à des conditions préférentielles

Une bonne prévention permet de se prémunir contre les sinistres. AXA et son partenaire, Safe Swiss Cloud, vous proposent des mesures de prévention à des conditions spéciales:

- Contrôle de sécurité élémentaire gratuit (y compris test d'intrusion)
- Analyse du matériel et des logiciels installés du point de vue de leur exhaustivité et de leur actualité ainsi que mesures organisationnelles
- Conseil concernant les mesures techniques et organisationnelles ainsi que leur mise en œuvre
- Sauvegarde, anti-virus, gestion des mises à jour, prévention des catastrophes informatiques, etc. (managed services)

Service complet en cas de sinistre

Si toutes les mesures de prévention sont déjouées et qu'un sinistre se déclare, AXA vous prête main-forte pour résoudre les problèmes. Si nécessaire,

elle vous conseille pour la mise en place de dispositifs de protection ou de restauration du système.

AXA défend vos intérêts contre les prétentions injustifiées.

Sinistres typiques

Perte de données

Un logiciel malveillant inconnu apparaît sur le serveur d'une agence de publicité en dépit des systèmes de protection les plus récents. Toutes les données sont supprimées ou endommagées par le logiciel. La réinstallation du système d'exploitation et des programmes ainsi que la récupération des données entraînent des frais. AXA en assume l'intégralité après déduction de la franchise.

Perte de chiffre d'affaires

Un spécialiste de vêtements d'extérieur propose ses articles dans sa propre boutique en ligne. Son système se trouve bloqué à la suite d'une attaque par déni de service et sa boutique reste indisponible pendant trois jours. AXA lui

verse le manque à gagner, qui se chiffre à plusieurs milliers de francs, après déduction de la franchise.

Prétentions en dommages-intérêts

Un distributeur de meubles tient une boutique en ligne. Le gérant d'un hôtel commande des articles dans cette boutique en ligne et reçoit une confirmation générée par le système. En raison d'un piratage informatique du site, la commande est perdue et le délai de livraison expire. L'hôtelier se plaint de n'avoir pas reçu les articles, ne souhaite pas être livré ultérieurement et fait valoir son droit à dédommagement. Après examen des prétentions en dommages-intérêts, AXA en rejette une partie au motif qu'elles sont non justifiées. Elle règle les prétentions justifiées après déduction de la franchise.

Une protection intégrale pour vos systèmes informatiques

AXA vous offre une protection contre les cyberattaques, mais aussi contre tous les autres risques menaçant votre système:

	Cyber-assurance Tiers (notamment logiciels malveillants, pirates informatiques) et collaborateurs	Assurance de choses Couverture de base	Assurance technique
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Utilisation abusive de données ■ Manipulation de données ■ Publication de données ■ Perte de données ■ Défaillance du système ■ Détournement du système 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Incendie ■ Evénements naturels ■ Vol ■ Dégâts d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Influences extérieures (p. ex. surtension) ■ Causes internes (p. ex. défaut de construction)
Réparation et remplacement du matériel informatique	-	✓	✓
Restauration de programmes d'exploitation et d'applications	✓	✓	✓
Restauration de données	✓	✓	✓
Perte de chiffre d'affaires en cas d'interruption de l'exploitation	✓	✓	(✓)*
Prétentions en dommages-intérêts élevées par des tiers et défense contre les prétentions injustifiées	✓	-	-

*L'assurance technique ne prend en charge que les frais supplémentaires nécessaires au maintien de l'exploitation.

AXA Winterthur
General-Guisan-Strasse 40
Case postale 357, 8401 Winterthur
24 heures sur 24: 0800 809 809

AXA Assurances SA

www.axa.ch
www.myaxa.ch (portail clients)

